

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification du produit et de la société

Noms des produits : Valve Action® Paint Marker
 96809 (brun), 96817 (violet), 96820 and 96800, 96880 (blanc), 96821, 96801 and 96881 (jaune), 96822, 96882 and 96802 (rouge), 96823, 96883 and 96803 (noir), 96824 and 96807 (orange), 96825 and 96805 (bleu), 96826 and 96806 (vert), 96827 (or), 96828 (vert pale), 96830 (rose), 96835 (bleu pale), 96832, 96804 (argent), 97050 (jaune fluorescent), 97051 (vert fluorescent), 97052 (orange fluorescent), 97053 (rose fluorescent), 97054 (fluorescent invisible UV).

Utilisation du produit : Marqueur pour le métal, le bois, le verre, le plastique, le caoutchouc, le carton et le papier.

Fournisseur : LA-CO Industries, Inc.
 1201 Pratt Boulevard
 Elk Grove Village, IL.
 60007-5746
 E-mail Contact: customer_service@laco.com

Numéro de téléphone : (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885

Numéro d'urgence : CHEMTREC: (800) 424-9300

Section 2 : Identification des dangers

Vêtements de protection	Classification de la CE	SIMDUT (Canada)
Non nécessaire lors d'une utilisation normale	Pas classé comme étant dangereux	Pas contrôlé

Aperçu en cas d'urgence : La peinture que contient ce marqueur est composée d'ingrédients inflammables et considérés comme dangereux en cas d'inhalation de leurs émanations ou de contact avec les yeux ou la peau. Une utilisation normale de ce marqueur n'entraîne pas d'exposition à des substances dangereuses.

Apparence, couleur et odeur : Le marqueur contient <10 mL de la peinture liquide. Odeur de solvant.

É.-U. : Selon la norme de l'OSHA sur l'évaluation des dangers (29 CFR1910.1200), ce produit n'est pas une substance dangereuse. Ce produit respecte la définition d'un « article ».

Canada : Ce produit n'est pas un produit contrôlé en vertu du SIMDUT. Ce produit respecte la définition d'un « article fabriqué »; il n'est donc pas régi par la réglementation de la *Loi sur les produits dangereux*.

Communauté européenne (CE) : Selon la directive 1999/45/EC et ses amendements, ce produit n'est pas classé comme étant dangereux. Ce produit contient une petite quantité d'une substance liquide comportant des ingrédients dangereux. Cependant, l'utilisation du produit ne devrait entraîner aucun dégagement du liquide et il comporte une barrière prévenant l'exposition de l'utilisateur et de l'environnement.

Effets potentiels sur la santé : **AIGUË (court terme) : Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition.**

Voies d'exposition pertinentes : Contact avec la peau.

Inhalation : Une utilisation normale du produit ne devrait pas forcer l'utilisateur à inhaler les émanations du marqueur.

Ingestion : N'est pas une voie d'exposition anticipée. On ne s'attend à des effets nocifs à la suite de l'exposition à ce produit lors de l'utilisation prévue.

Peau : L'utilisation normale du marqueur ne devrait pas causer d'effet nocif. Peut causer une irritation de la peau.

Yeux : N'est pas une voie d'exposition anticipée. Le liquide et les émanations concentrées peuvent irriter les yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 2: Identification des dangers, suite

CHRONIQUE (long terme) : Voir la Section 11 pour des données toxicologiques.

Aucun effet à long terme sur la santé n'est prévu dans le cas d'une utilisation normale du marqueur. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

États pathologiques aggravés par l'exposition : Pas disponible

Interactions avec d'autres substances chimiques : Pas disponible

Effets environnementaux potentiels : Pas disponible

Section 3 : Composition et information sur les ingrédients

Ingrédients dangereux :

<u>Nom commun</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Poids %</u>	<u>EINECS / ELINCS</u>	<u>Symbole</u>	<u>Mentions de risque</u>
1-méthoxypropane-2-ol	107-98-2	40 - 70	203-539-1	Aucun	R10
Éthanol	64-17-5	10 - 16	200-578-6	F	R11
Propane-2-ol	67-63-0	0.5 – 2.5	200-661-7	F; Xi	R11 - R36 - R67
Acétate d'éthyle	141-78-6	0.1 – 1.1	205-500-4	F; Xi	R11; R36; R66; R67

Voir la section 16 pour le texte complet des mentions de risque ci-dessus.

Section 4: Premiers soins

Inhalation : Si une personne présente des symptômes, enlevez la source de contamination ou amenez la personne à l'air frais et consultez un médecin.

Contact oculaire : Aucun effet attendu. En cas d'irritation, rincez doucement les yeux à grande eau tiède pendant cinq minutes. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

Contact cutané : Aucun effet attendu. En cas d'irritation, rincez doucement la peau à l'eau courante tiède pendant 5 minutes. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

Ingestion : En cas d'irritation ou d'inconfort, consultez immédiatement un médecin.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Caractéristiques d'inflammabilité : Les marqueurs contiennent une petite quantité de liquide inflammable.

Procédé d'extinction approprié : Pour éteindre un petit incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre chimique, du dioxyde de carbone ou de la mousse anti-alcool. Pour éteindre un incendie important, utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre chimique, de la mousse anti-alcool ou de la mousse polymère. Pour éteindre un incendie de liquide inflammable, les mousses de lutte contre les incendies constituent la méthode de choix. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir des contenants exposés aux flammes.

Procédé d'extinction inapproprié : Pas disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques : Sans objet

Sensibilité aux décharges d'électricité statique : Sans objet

Dangers propres à la substance chimique : L'incendie peut libérer des gaz toxiques et irritants.

Équipement de protection et précaution de lutte contre l'incendie : Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles :	Pour les grands déversements porter des vêtements de protection et aérer la zone. Prévoir une ventilation adéquate pour maintenir le taux d'émanation sous les limites d'exposition.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Empêcher la peinture d'atteindre les égouts et les cours d'eau.
Méthode de confinement :	Pour les grands déversements, arrêter le déversement, s'il n'est pas dangereux de le faire. Contenir la peinture déversée avec un matériau absorbant approprié qui ne réagit pas au contact de la substance déversée.
Méthode de nettoyage :	Utiliser un matériau absorbant pour recueillir le déversement. Placer le matériau absorbant contaminé dans un contenant hermétique et jeter celui-ci en respectant tous les règlements applicables.

Section 7: Manipulation et stockage

Manutention :	Ce produit contient une petite quantité de liquide inflammable. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas utiliser près d'une source d'allumage. Tenir hors de portée des enfants.
Stockage :	Conserver le produit dans un endroit frais et sec, loin de la lumière directe du soleil, de la chaleur, des flammes et de toute source d'allumage. Garder les marqueurs bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Section 8: Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Lignes directrices en matière d'exposition

Des concentrations dans l'air mesurables des substances de composition ne sont pas attendues lorsque ces produits sont utilisés aux fins pour lesquelles ils sont conçus. Consultez les autorités locales pour connaître les limites d'exposition acceptables.

Contrôles d'exposition

Mesures d'ingénierie :	Non nécessaire dans le cas d'une utilisation normale.
Protection individuelle :	
Protection des yeux/visage :	Non nécessaire dans le cas d'une utilisation normale.
Protection cutanée :	Non nécessaire dans le cas d'une utilisation normale. En cas de rejet accidentel, porter des gants.
Protection respiratoire :	Non nécessaire dans le cas d'une utilisation normale.
Mesures générales d'hygiène :	Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de portée des enfants.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Marqueur solide contenant de la peinture liquide.	Point d'éclair et méthode de lutte contre les incendies :	31 °C (1-méthoxypropan-2-ol)
Apparence, couleur et odeur :	Marqueur cylindrique, odeur de solvant.	Température d'autocombustion :	287°C (1-méthoxypropan-2-ol)
Seuil d'odeur :	Pas disponible	Limites d'inflammabilité :	LEL: 1.5 (1-méthoxypropan-2-ol) UEL: 13.74 @ 151°C
pH :	Sans objet	Pression de vapeur :	11.8 (1-méthoxypropan-2-ol)
Gravité spécifique (eau = 1) :	0,98 à 1,13	Densité de vapeur(air = 1) :	3.12 (1-méthoxypropan-2-ol)
Coefficient de distribution :	Pas disponible	Taux d'évaporation :	<1(n-acétate de butyle = 1)
Solubilité :	Insoluble dans l'eau	Point/plage d'ébullition :	120°C (1-méthoxypropan-2-ol)
Viscosité :	Pas disponible	Point de fusion :	Not available
Température de décomposition:	Pas disponible	Teneur en COV :	50 - 60 % (w/w) (la peinture)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 10: Stabilité et réactivité

Stabilité chimique :	Stable à température ambiante.
Conditions à éviter :	Éviter la chaleur et les flammes nues.
Substances incompatibles :	Incompatible avec les oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux :	Sans objet
Risque de réactions dangereuses :	Sans objet

Section 11: Information toxicologique

Données sur la toxicité aiguë Les données sur la toxicité aiguë de ce produit ne sont pas disponibles. La peinture que contient ce marqueur est composée d'ingrédients considérés comme dangereux en cas d'inhalation de leurs émanations ou de contact avec les yeux ou la peau. Une utilisation normale de ce marqueur n'entraîne pas d'exposition à des substances dangereuses.

Données sur la toxicité chronique

Cancérogénicité :	L'utilisation normale de ce produit ne cause pas l'exposition à des substances qui sont considérées comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes par l'ACGIH, l'OSHA, le NTP ou le CIRC.
Irritation :	L'utilisation normale du marqueur ne devrait pas causer d'effet nocif. Un contact direct de la peinture avec les yeux peut causer une irritation.
Corrosivité :	Sans objet
Sensibilisation :	Sans objet
Effets neurologiques :	Sans objet
Effets génétiques :	Sans objet
Effets sur la reproduction :	Sans objet
Effets sur le développement :	Ne s'applique pas à une utilisation normale du marqueur.
Autres effets nocifs :	Sans objet
Effets sur les organes cibles :	Sans objet

Section 12: Information écologique

Écotoxicité :	Pas disponible
Persistance/dégradabilité :	Pas disponible
Bioaccumulation/accumulation :	Pas disponible
Mobilité :	Pas disponible

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthode d'élimination des déchets : Ne PAS verser dans les égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau. Stockez la matière en vue de l'éliminer, comme il est indiqué dans la section 7, portant sur la manutention et le stockage. Un marqueur épuisé est considéré comme « vide » de tout liquide.

Éliminez le produit en respectant les lois et les règlements locaux, de l'État et fédéraux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 14: Information sur le transport

Hazardous Materials Regulation (DOT 49CFR) des É.-U. :	<i>Small quantity exception</i> DOT 49CFR173.4. DOT 49CFR173.4a Excepted quantity, Class 3 Flammable Liquid
Transport des marchandises dangereuses (TMD) du Canada :	Quantité limitée / excepté
ADR/RID :	Quantité limitée / excepté
IMDG :	Quantité limitée / excepté
OACI/IATA :	Quantité limitée / excepté

Section 15: Information sur la réglementation

É.-U. :

Statut du TSCA :	Tous les ingrédients de ce produit figurent à l'inventaire du TSCA.
SARA Title III	
Sect. 302/304 :	Aucune
Sect. 311/312 :	Inflammable
Sect. 313 :	Aucune
Quantité à déclarer CERCLA :	Sans objet

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

Statut du SIMDUT : Non contrôlé. Ce produit respecte la définition d'un « article fabriqué ».

Déclaration de substance nouvelle : Tous les ingrédients de ce produit figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada.

INRP: Acétate d'éthyle est une substance qui doit être signalée en vertu de l'INRP.

Classification de la UE:

EINECS	Tous les ingrédients de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS.
Symbole :	Selon la directive 1999/45/EC et ses amendements, ce produit n'est pas classé comme étant dangereux.

Section 16: Autre information

Texte complet des phrases « R » mentionnées dans la Section 2 :

R10: Inflammable.
 R11: Facilement inflammable.
 R36 Irritant pour les yeux.
 R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Information sur la préparation:

Date de révision : 2012-06-13

Clause de non responsabilité du fournisseur :

Cette information est fournie en se basant sur des données disponibles, qui sont exactes et sûres au meilleur de nos connaissances. LA-CO INDUSTRIES, Inc. ne déclare pas que cette fiche est complète ou exacte. Les données ci- incluses sont fournies sous la condition que les personnes recevant celles-ci feront leurs propres déterminations et l'applicabilité de leurs intentions avant l'utilisation. En aucun moment, LA-CO INDUSTRIES, Inc. n'assume pas la responsabilité pour les dommages de toutes natures résultant de l'utilisation ou de la confiance relativement à ces données